

22e ANNEE.

FEVRIER, 1921

LE BULLETIN

DE LA

Chambre de Commerce



SOMMAIRE

Revue de l'année	13	L'offre et la demande	23
Mode d'administration municipale, préconisé par la Chambre de com- merce	15	Accusé de réception	24
Travaux de la Chambre:—		Sun Life Assurance — Rapport	26
Séances des 26 janvier et 10 février	19	Banque d'Epargne — Rapport	27



Services de fret et de passagers

LIGNE

ROUTE CANADIENNE

MONTREAL à LONDRES.
MONTREAL à BRISTOL
(Avonmouth Dock)
PORTLAND à LONDRES.
PORTLAND à BRISTOL
(Avonmouth Dock)

Jules Hone, Travel Agencies

9 Boul. St-Laurent. Montréal.

The Robert Reford, Co.

Agents Généraux
Montréal, Toronto, Québec.
St-Jean. N.B., Portland, Me.
Halifax, N.E.



CUNARD

ROUTE DES ETATS-UNIS

NEW YORK à LIVERPOOL
NEW YORK à CHERBOURG &
SOUTHAMPTON
NEW YORK à PLYMOUTH.
CHERBOURG & LIVERPOOL
NEW YORK à PLYMOUTH.
CHERBOURG & Southampton
NEW YORK à PLYMOUTH.
HAVRE
NEW YORK à PLYMOUTH,
& HAMBOURG.
NEW YORK à
MEDITERRANEE
BOSTON à LIVERPOOL
BOSTON à LONDRES.

The Cunard SS. Co., Ltd.

Liverpool Londres Paris.

C. E RACINE & Cie LIMITEE

Courtiers en douanes
Transitaires

FACILITENT
LES EXPEDITIONS
A L'ETRANGER

ASSURANCE MARITIME

Correspondants dans
les principaux ports
d'Europe et des conti-
nents américains.

"BOARD OF TRADE BUILDING"

MONTREAL

Adresse télégraphique: "Enicar"

WHITE STAR-DOMINION LINE

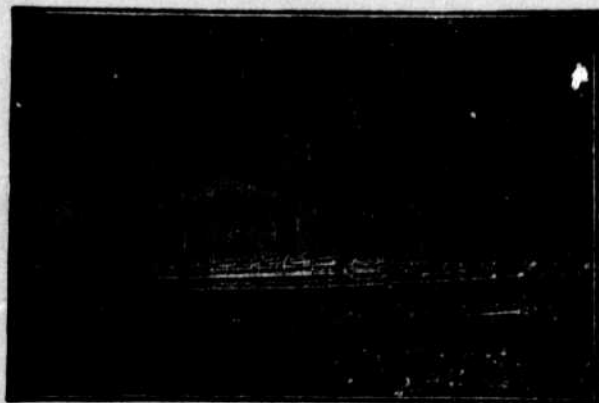
LES PLUS GRANDS NAVIRES VENANT A MONTREAL

MONTREAL-QUEBEC-LIVERPOOL (En été)
PORTLAND Me-LIVERPOOL (En hiver)

SERVICE RAPIDE D'ANGLETERRE ET DE FRANCE

Billets de connaissance circulaires de Paris, le Havre, Lyon, Charente, Bordeaux, etc., et de la Suisse.

Les navires sont munis de système à air froid, de réfrigérateurs et de chambres ventilées. Billets de connaissance distribués par tous les agents de chemins de fer. On obtient tous les renseignements en s'adressant aux agents de chemins de fer ou aux agents locaux de la compagnie.



FRET—Hernu Perron et Cie, 95 rue des Marais, Paris; H. Genstal et fils, Le Havre; R. Moiroud et Cie, Lyon; A. Goguet, Charente; Th. Mayer et Cie, Bordeaux; M. Obersteg et Cie, Bâle.

PASSAGERS—9 rue Scribe, Paris, The American Travel & Transport Agency; A. LePont-A. Le Niece, Cherbourg.

JULES HONE TRAVEL AGENCIES, 9 boul. St-Laurent.

W. M. MACPHERSON, 53 rue Dalhousie, Québec.

J. W. WILKINSON, 1008 Edifice Banque Royale, Toronto.

WHITE STAR-DOMINION LINE, Edifice McGill, c. McGill et Notre-Dame, Montréal.

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1921-1922

PRESIDENT:

M. ALFRED LAMBERT, 16 Notre-Dame Ouest.

1er VICE-PRESIDENT:

M. JOSEPH ETHIER, 584, St-Paul Ouest.

2ème VICE-PRESIDENT:

M. PAUL-E. JOUBERT, 338, Notre-Dame Ouest.

TRESORIER:

M. ALEX. PRUD'HOMME, 10, rue de Bresoles.

SECRETARE:

M. LEON LORRAIN, 76, rue St-Gabriel.

AVOCATS-CONSEILS:

M. LEON GARNEAU, C.R., 86, rue Notre-Dame Ouest.

M. L.-E. Beaulieu, C. R., 30, rue St-Jacques.

CONSEIL D'ARBITRAGE

MM. Alfred Lambert, C. H. Catelli, Isaïe Préfontaine, O.-S. Perrault, Frédéric C. Larivière, Armand Chaput, A.-E. Labelle, Adélaré Fortier, Frank Pausé, Ludger Gravel, J.-E.-C. Daoust, Joseph Quintal.

Membre d'honneur de la Chambre:—Sir Lomer Gouin, K. C. M. G.

CONSEILLERS:

MM. Aubry, J. B. A., de "A. Aubry & Fils Ltée", 600, Ave. Delorimier.
Charbonneau, J. A. M., pharmacien en gros, 30, rue St-Paul E.
Chaussé, Alcide, architecte, 72, rue Notre-Dame Est.
Daoust Joseph, de "Daoust, Lalonde & Cie", 43 Victoria sq.
Desainiers J.-V., agent d'affaires, 90 rue St-Jacques.
Fontaine Emile-F., dir.-gér. "Agence Can. de Pub.", 284 La-gauchetière O.
Gervais J.-P., march. de nouveautés, 209 Ste-Catherine Est.
Grothé Raoul-O., "L.-O. Grothé Ltée", 566 boul. St-Laurent.
Hardy A.-H., de "Green Shields Ltd.", 17 Victoria square.

Labrecque J.-O., marchand de charbon, 141 rue Wolfe.
Laferté J.-A., march. de bois, 55 St-Frs-Xavier.
Latourelle Téléphore, maître-plombier, 6 rue Craig Ouest.
Lavallée A.-S., march. de chaussures, 101 boul. St-Laurent.
Lymburner L.-M., industriel, 92 Notre-Dame Est.
Paulhus J.-A., "D. Hatton & Cie", 18 rue Bonsecours.
Pellerin J.-H.-E., "Labrecque & Pellerin", 11 St-Timothée.
Raymond Alphonse, manuf. de conserves, 520 rue Panet.
Rolland Emile, "Imprimerie Moderne", 39 rue Dowd.
Roy Alfred, I.C., ingénieur industriel, 72 Notre-Dame Est.
Viau Henri, expert-comptable, 137 rue McGill.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

1.—Anciens présidents:

Sir Hermidas Laporte, C. P., de Laporte, Martin et Cie, 584 St-Paul Ouest.

MM. Joseph Contant, pharmacien, 231, rue Notre-Dame Est.

L.-E. Geoffrion, financier, 284, rue La-gauchetière Ouest.

H.-A.-A. Brault, ancien négociant,

Damase Masson, ancien négociant, Richelieu, P. Q.

C.-H. Catelli, ancien industriel, 626, ave de l'Hôtel de Ville.

Isaïe Préfontaine, financier, 26, St-Jacques.

O.-S. Perrault, sec. de l'Imperial Tobacco, 900 St-Antoine.

MM. Frédéric C. Larivière, march. quincaillier, 911 boul. St-Laurent.

Armand Chaput, de L. Chaput, Fils & Cie, 2 de Bresoles.

le général A.-E. Labelle, St. Lawrence Flour Mills, 1110, rue Notre-Dame Ouest.

Adélaré Fortier, de la Montreal Dairy Co., 290 ave Papineau.

Frank Pausé, L.-G. Beaubien et Cie, 50, Notre-Dame Ouest.

Ludger Gravel, négociant, 26, place Jacques-Cartier.

J.-E.-C. Daoust, architecte, 180, rue St-Jacques.

Joseph Quintal, de Quintal & Lynch, 59 St-Pierre.

2.—Anciens vice-présidents et trésoriers:

MM. Ubald Garand, 48, rue Notre-Dame Ouest.

S.-D. Joubert, 338, rue Notre-Dame Ouest.

J.-A.-E. Gauvin, 850, rue Ste-Catherine Est.

Joseph Fortier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

MM. J.-B.-A. Lanctôt, 212, boul. St-Laurent.

Geo. Gonthier, 103, rue St-Frs-Xavier.

Jos. Filiatrait, 429, boul. St-Laurent.

Rod. Bédard, 72, rue Notre-Dame Est.

J.-N. Cabana, 90, Notre-Dame Est.

Vérificateurs:

J.-B.-A. Gougeon, et Henri Beauregard.

COMMISSIONS DE LA CHAMBRE POUR 1920 1921

QUINQUINOL

POUDRE ENGRAISSIVE CONDITION

Pour
Chevaux, Bestiaux,
Chiens,
Volailles, etc.



Est employée avec grand succès dans la plupart des maladies et pour faciliter la mue et rendre le poil soyeux.

Quinquinol Stock Food Co., Enrg

LABRECQUE & PELLERIN

MANUFACTURIERS

de

CONFITURES,

GELEES, SIROPS, KETCHUP,

LESSIVE CONCENTREE, CAUSTIQUE, etc.

Tél. Est—1649-1075

111 rue St-Timothée, Montréal

La Société d'Administration Générale

Incorporée par Acte de la Législature de Québec
le 26 mars 1902.

35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Capital souscrit:	\$500,000
Capital payé:	\$125,000
Réserve et profit non distribués:	\$140,781.35
Fonds administrés:	\$9,538,000

ADMINISTRATION DE SUCCESSIONS, DE FIDEI-COMMIS ET DE
FORTUNES PRIVEES

VOUTES DE SURETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. O. GRAVEL, Montréal, Président.
Hon. Sir HOEMISDAS LAPORETE, C.P., Montréal, V.-Prés.
A. TURETTINI, Paris, France.
MARTIAL CHEVALIER, Montréal.
J. H. THORS, Paris, France, Vice-Président.
TANCREDE BIENVENU, Montréal.
L. de la VALLEE-POUSSIN, Paris, France.
Hon. RODOLPHE LEMIEUX, C. R., Montréal.
NAPOLEON LAVOIE, Québec.
J. A. RICHARD, L.L.D., Montréal.
G. N. MONCEL, Montréal.

DIRECTION

MARTIAL CHEVALIER,
Directeur Général.

J. THEO. LECLERC,
Secrétaire.

Tél. Main 2557

Les personnes que cette annonce intéresse sont
priées de s'adresser à la Direction pour tous renseignements
concernant les divers services de la Société.

**FASHION-CRAFT**

L'attention exceptionnelle qu'on porte à la fabrication du matériel, à son tissu élégant et à sa coupe irréprochable, font du vêtement Fashion Craft, une attraction spéciale pour l'homme d'affaires.

Nous offrons les meilleures valeurs à des prix très raisonnables.

MAX. BEAUVAIS, Ltée,

229 St-Jacques

463 Ste-Catherine O.,

MONTREAL

La plus importante Librairie et
Papeterie Française du Canada

Nous enverrons sur demande nos

CATALOGUES

Articles de Bureaux (6 numéros)	
Articles Religieux (3 " ")	
Livres Religieux (7 " ")	
Littérature et Science (5 " ")	
Livres et Articles de Classe (8 " ")	
Jeux, Cartes, Décorations (7 " ")	
Livres Canadiens (2 " ")	
Pièces de Théâtre (1 complet)	

Vu le grand nombre de nos catalogues, il faut mentionner les articles désirés et il est important de donner sa profession ou occupation * * * * *



GRANGER FRÈRES
Librairie, Papeterie, Imprimerie
45 Notre-Dame-Ouest, Montréal

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

Abonnement—Un an:..... \$1.00
Le numéro:..... .10

MONTREAL, FEVRIER 1921

Le service gracieux du "Bulletin" est
fait à tous les membres de la Chambre.

Rapport de l'exécutif

REVUE DE L'ANNEE

Au cours de l'exercice qui se termine aujourd'hui, la Chambre de commerce a été appelée, comme les années passées, à prendre en considération un grand nombre de questions. Elles n'ont pas été toutes résolues; mais, grâce à la collaboration éclairée des membres du conseil et des commissions, toutes ont fait l'objet d'une étude attentive. Si certaines questions n'ont pas reçu une solution conforme aux vues de la Chambre de commerce et si certaines autres demeurent encore pendantes, on voudra bien reconnaître que cela ne vient ni de son manque de fermeté, ni de son manque de persévérance. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la Chambre de commerce ne remplit pas des fonctions administratives, mais qu'elle tient seulement un rôle consultatif. Quand elle a étudié une question et qu'elle a fait aux pouvoirs publics des recommandations motivées, souvent appuyées par des délégations, elle a épuisé tous ses moyens d'action, et le gouvernement fédéral, les Chambres provinciales ou l'administration municipale, suivant le cas, reste libre d'adopter, de modifier ou de rejeter ses propositions.

Pour l'étude et le règlement des questions dont il expose ci-dessous les principales, l'exécutif a souvent fait appel aux conseillers et aux membres des commissions. Il désire leur exprimer ici sa vive gratitude.

CONGRES DES CHAMBRES DE COMMERCE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

La Chambre de commerce a pris une part importante au congrès des Chambres de commerce de l'Empire britannique, qui s'est tenu à Toronto du 18 au 23 septembre 1920.

On se rappelle que notre Chambre avait inscrit au programme les trois questions suivantes: Les commissaires du commerce du Canada. — L'embargo sur le bétail canadien en Grande-Bretagne. — Le système métrique.

LES COMMISSAIRES DU COMMERCE

Le président du congrès a jugé que la question des commissaires du commerce canadien relevait plutôt du gouvernement canadien que d'un congrès impérial. Mais M. Lambert a eu l'occasion d'exposer au congrès — où siégeaient des délégués de tous les Dominions — qu'il serait désirable que les commissaires du commerce canadien fussent accrédités auprès des gouvernements des pays où ils sont délégués. Cette situation régulière les mettrait en état de traiter directement les questions de commerce nécessitant l'intervention gouvernementale.

L'EMBARGO SUR LE BETAIL CANADIEN EN GRANDE-BRETAGNE

M. Catelli a exposé, dans un mémoire documenté, le préjudice que cause à l'élevage au Canada l'embargo déclaré par le gouvernement britannique sous un prétexte injustifiable.

La proposition de la Chambre de commerce a été adoptée, un peu atténuée, il est vrai, par un amendement de la Chambre de commerce d'Edmonton. Mais on a constaté que, depuis, on n'a pour ainsi dire pas cessé, dans plusieurs journaux du Royaume-Uni et du Canada, de discuter cette question, sur laquelle plusieurs personnages importants des deux pays ont, depuis quelques mois, exprimé des vues, tantôt conformes, tantôt contraires à celles de la Chambre de commerce. C'est déjà un résultat, car nous croyons qu'on rapproche l'équitable solution de cette question, en en saisissant l'opinion publique au Royaume-Uni et au Canada.

LE SYSTEME METRIQUE

Sur proposition de notre Chambre, le congrès des Chambres de commerce de l'Empire britannique a exprimé le vœu que le gouvernement de

la Grande-Bretagne et les gouvernements des Dominions favorisent par tous les moyens possibles l'adoption du système métrique dans tout l'Empire.

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

Le projet de creusage du Saint-Laurent, depuis le lac Ontario jusqu'à Montréal, a ramené au premier plan la question du canal de la baie Georgienne.

La Chambre de commerce a représenté, d'abord à la International Joint Commission siégeant à Montréal, ensuite au premier ministre du Canada, la supériorité, au point de vue des intérêts canadiens, du canal de la baie Georgienne sur le creusage du Saint-Laurent.

RACCORDEMENT DE MONTREAL AU TRANSCONTINENTAL

La Chambre de commerce a continué cette année le travail qu'elle poursuit depuis un grand nombre d'années, en vue d'obtenir l'établissement d'une voie directe de raccordement de Montréal au Transcontinental.

Pour donner suite à l'entrevue que des délégués avaient eue l'année précédente avec M. Hanna, président de la commission administrative des chemins de fer nationaux, nous avons eu un entretien avec les hon. MM. Ballantyne et Blondin, à qui nous avons exposé la nécessité de construire un embranchement et répété que nous nous en rapportions à la commission quant au choix du tracé le plus avantageux économiquement.

LE MODE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Il n'y a pas lieu de s'étendre sur cette question, dont la Chambre de commerce s'est encore occupée il y a quelques jours, et qui est actuellement devant la Législature.

Il suffira de rappeler que la commission de la charte nommée par le ministère a élaboré un projet d'administration pour la ville de Montréal, mais que la Chambre de commerce, sur rapport de sa commission des affaires municipales, vient de confirmer une fois de plus, après étude et délibération, le mode préconisé depuis plusieurs années par la Chambre de commerce.

LES TARIFS DES MESSAGERIES

La Chambre de commerce s'est opposée énergiquement à la demande d'augmentation de tarifs formulée par les compagnies de messageries.

Nous avons fait observer à la commission des chemins de fer que les prétentions des compagnies étaient injustifiables, puisqu'elles s'appuyaient sur

la prétendue augmentation de leurs frais généraux au moment même où se manifestait une baisse générale des prix, des bénéfices et des salaires.

LES TARIFS DU TELEPHONE

La Chambre de commerce s'est aussi opposée à la requête adressée à la commission des chemins de fer par la compagnie de téléphone Bell, qui réclamait une énorme augmentation de ses tarifs. Nous avons protesté, d'abord contre l'énormité même de l'augmentation demandée, ensuite contre le mode de tarifs basés sur le nombre des appels.

Reconnaissant qu'il convient qu'un service de téléphone soit le plus parfait possible, nous avons recommandé à la commission des chemins de fer de s'assurer si un relèvement des tarifs serait indispensable au bon fonctionnement du service, et, dans l'affirmative, d'autoriser l'augmentation nécessaire, mais au moyen d'un pourcentage général, et non pas en vertu d'un nouveau mode de tarifs basés sur le nombre des appels. Nous avons en outre demandé que toute augmentation ne soit autorisée que pour une période déterminée, afin qu'aucune augmentation ne se prolonge au-delà de la durée des conditions qui pourraient l'avoir motivée.

LA QUESTION DU LAIT

La Chambre de commerce, par l'intermédiaire de sa commission d'agriculture, a étudié soigneusement un projet très élaboré pour la réglementation du commerce du lait à Montréal, qui avait été préparé par des fonctionnaires municipaux.

La Chambre de commerce a réussi à démontrer à l'administration municipale que les difficultés de la situation à Montréal, sous le rapport de l'approvisionnement en lait, rendraient dangereuse, et même impossible, l'application des théories que renfermait le projet de réglementation.

LA SECURITE PUBLIQUE

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler qu'à propos d'un incident, la Chambre de commerce, sur la recommandation de sa commission des affaires municipales, a exprimé une opinion dont le triomphe importe, croyons-nous, à la sécurité des personnes et de la propriété, à Montréal. Nous avons émis le vœu que le personnel de la police, du service des incendies, de l'aqueduc et de l'hygiène, libre de se constituer en société de bienfaisance, ne soit autorisé à adhérer à aucune union ni aucun syndicat qui, en vertu de ses règlements, puisse avoir recours à la grève pour faire valoir ses revendications.

MEMBRES DISPARUS

Nous avons eu à déplorer, pendant l'année écoulée, la mort d'un certain nombre de membres de la Chambre de commerce: MM. L.-G. Saint-

Jean, L.-A. Lapointe, Geo. Millen, P. Wilson, Dr. Dujardin, N. Lapointe, Arthur Poirier, J.-A. Labonté, C.-E. Arpin.

LES FINANCES DE LA CHAMBRE

Grâce au relèvement du chiffre de la contribution des membres — qui a reçu, croyons-nous, l'approbation générale — nous avons pu, cette année, améliorer considérablement les finances de la Chambre de commerce, ainsi que vous venez de le constater en prenant connaissance de l'intéressant rapport du trésorier.

L'ANNUAIRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Il serait superflu de parler longuement de l'Annuaire industriel et commercial de Montréal, puisque les membres de la Chambre de commerce l'auront dans quelques jours entre les mains et pourront constater quels services cet ouvrage de référence pourra rendre au commerce canadien.

L'Annuaire, qui aura coûté beaucoup de temps et de travail, fera à l'étranger, aux sources mêmes des affaires, la plus active propagande en faveur

du commerce et de l'industrie de Montréal. Il facilitera aussi beaucoup la tâche de la Chambre de commerce, qui fournit un nombre toujours croissant d'informations sur le pays à des correspondants de partout, et de renseignements à ses membres sur les pays étrangers.

Bien qu'il soit difficile de contrôler les résultats de notre travail dans ce sens, il nous a été parfois donné de constater que nous avons effectué de fructueuses mises en rapport. Avec des moyens d'action plus étendus, il est certain que nous serons désormais en mesure de fournir des informations en même temps plus complètes et plus précises.

Malgré le dévouement des membres du Conseil et des commissions, il reste un certain nombre de questions auxquelles il n'a pas encore été possible d'apporter une solution. Il en surgira sans doute un grand nombre d'autres. Nous ne doutons pas que le nouvel exécutif et le conseil qui entrent en fonction aujourd'hui, ainsi que les commissions qui seront formées la semaine prochaine, les étudieront en tenant compte avant tout de l'intérêt général. C'est pourquoi nous remettons en toute confiance entre leurs mains les destinées de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Mode d'administration municipale préconisé par la Chambre de commerce

L'administration de la ville de Montréal sera confiée à un Conseil composé:

- 1.—D'un maire.
- 2.—De vingt-cinq échevins, donc cinq élus par les propriétaires fonciers de la Ville, feront partie d'une commission exécutive dite Des finances, alors que les vingt autres, élus chacun dans un quartier, formeront quatre commissions consultatives nommées par le Conseil municipal, à savoir:
 - 1° Commission des travaux publics.
 - 2° Commission de la santé publique.
 - 3° Commission de la sécurité publique.
 - 4° Commission des services publics.

Les devoirs des dites commissions consultatives seront limités à l'étude des projets se rattachant à leurs départements respectifs, et elles devront faire rapport à la Commission des Finances.

VINGT QUARTIERS

La Ville sera divisée en vingt quartiers, dont chacun élira un échevin. La délimitation de ces vingt quartiers sera celle qui existe actuellement en vertu de la charte de la cité.

ATTRIBUTIONS DU MAIRE

Le maire de la cité exerce le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur tous les services et tous les fonctionnaires de la cité, et voit, notamment, à ce que les revenus de la cité soient perçus et dépensés suivant la loi, à ce que les dispositions de la charte et les règlements et ordonnances de la cité soient fidèlement et impartialement mis à exécution; il soumet de temps à autre au Conseil tout projet de modification ou d'amendement qu'il croit nécessaire ou utile; il doit communiquer au Conseil toutes informations et suggestions susceptibles d'améliorer l'état des finances, la police, la santé, la sécurité de la propriété, et de favoriser le bien-être et le progrès de la cité.

Dans l'exercice de ses fonctions de chef exécutif de l'administration municipale, le maire a le droit, en tout temps, de suspendre un fonctionnaire ou un employé de la Ville, pourvu qu'à la prochaine réunion de la commission des finances, il en fasse rapport en motivant son acte par écrit. La commission décidera en dernier ressort.

ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES

Le budget

1.—Il appartient à la Commission des Finances de préparer toutes les prévisions budgétaires annuelles, lesquelles doivent être soumises au Conseil le ou avant le 1er octobre.

2.—Le budget devra être approuvé par le Conseil ou la majorité des membres présents, mais il ne pourra être amendé que par le vote des deux tiers des membres du Conseil. Le Conseil ne pourra amender le budget qu'en réduisant les montants fixés par la Commission des Finances, mais il ne pourra pas augmenter ces montants, ni modifier les termes et conditions s'y rattachant, ni insérer de nouveaux articles. Le Conseil ne peut rejeter le budget.

Le budget sera considéré comme finalement adopté le 31 décembre et prendra effet automatiquement à cette date.

3.—Tout budget supplémentaire est supprimé.

4.—Il appartient à la Commission des Finances de soumettre, au Conseil toute demande d'affectation du produit des emprunts, et ces demandes, qui ne pourront être amendées que par la majorité des deux tiers des membres du Conseil et rejetées par la majorité des membres du Conseil, seront approuvées à la majorité des membres présents.

L'emploi des fonds

5.—Après l'adoption du budget ou des demandes de crédit à même le fonds d'emprunt, la Commission des Finances verra à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils auront été votés, sans autre approbation du Conseil, et les contrats consentis par la Commission des Finances seront signés par le maire et le greffier de la cité.

6.—La Commission des Finances peut, cependant, avec l'approbation du Conseil, employer les fonds déjà votés de la manière prescrite dans les paragraphes précédents, à d'autres fins que celles spécifiées.

7.—A l'avenir, tant que la dette totale de la cité excédera 12% de la valeur des immeubles imposables, aucuns travaux permanents ne pourront être exécutés si ce n'est en vertu d'un règlement autorisant l'emprunt nécessaire et dans lequel devra être inséré le programme des travaux à faire; et les fonds ainsi prélevés ne pourront pas être employés à d'autres fins que celles mentionnées dans le dit règlement.

Ce règlement devra pourvoir à des revenus suffisants pour faire face aux charges de tels emprunts, intérêts et fonds d'amortissement. Tel emprunt ne devra pas excéder la somme d'un million, à être appropriée aux travaux permanents

pour toute l'année; au-delà de cette somme, tout emprunt pour travaux devra être soumis, par REFERENDUM, à l'approbation des propriétaires intéressés.

Les travaux

8.—Il appartient à la Commission des Finances de préparer tous les plans et devis; de demander, recevoir, accepter ou rejeter les soumissions; d'octroyer tous les contrats et de voir à l'exécution de tous les travaux.

La Commission des Finances devra demander des devis estimatifs et des soumissions pour tous les travaux de construction d'égouts et de pavages; la cité, par son ingénieur, soumissionnant sur la même base que les autres entrepreneurs.

Les formalités se rattachant aux soumissions seront déterminées par la Commission des Finances; mais il devra s'écouler au moins huit jours entre l'insertion dans les journaux des demandes de soumissions et la date fixée pour la réception des soumissions. Les soumissions devront, dans tous les cas, être adressés à la Commission des Finances et ouvertes par cette Commission siégeant en assemblée, à l'heure et à l'endroit mentionnés dans l'avis, ou à une autre assemblée si la Commission se trouve dans l'impossibilité d'ouvrir les dites soumissions à la date spécifiée, le fait devant être consigné au procès-verbal.

Les achats

9.—La Commission des Finances aura le pouvoir, sans demander de soumissions, d'acheter le matériel, les fournitures, machines, outillage, chevaux, voitures et autres objets, pourvu que le montant ne dépasse pas \$2500. dans chaque cas, pour des objets de même nature destinés aux mêmes fins.

Dans les cas urgents et d'absolue nécessité, sur un vote des quatre-cinquièmes des membres de la Commission des Finances, ou dans le cas d'achat fait directement à la source de production ou d'articles brevetés ou parties de machines qui ne peuvent être achetées que du fournisseur en première main, la Commission des Finances pourra acheter, sans demander de soumissions, pour un montant n'excédant pas \$10,000.00

Les employés

10.—Il appartient à la Commission des Finances de nommer, suspendre ou destituer tous les fonctionnaires ou employés de la cité, et de fixer leurs traitements ou salaires, sauf quant au Greffier de la cité et à ses assistants, qui sont nommés, suspendus ou destitués par le Conseil qui fixe leurs traitements.

Les avocats au service de la cité, ainsi que le contrôleur et auditeur de la cité, ne pourront être nommés, suspendus ou destitués que par le Conseil sur le rapport de la Commission des Finances.

W. A BAKER, C. R.

AVOCAT

Ex-avocat de la ville de Maisonneuve

Tél. Main 1762 58, rue ST-JACQUES

Tél. Main 8494-8495

EDMOND BROSSARD, C.R.

Avocat-Conseil de la Chambre de Commerce, de l'Etude Brossard, Forest, Lalonde et Coffin.

AVOCAT

35, rue St-Jacques, Edifice du "Crédit-Foncier," MONTREAL

Tél. Main 3215-3216

LAMOTHE, GADBOIS & NANTEL

11 Place d'Armes, Ed. Montreal Trust, Montréal
J. C. Lamothe, L.L.D., C.R., Emilien Gadbois, L.L.L., J. Maréchal Nantel, B.C.L., J. P. Charbonneau.

Tél. Main 1059

Léandre Bélanger Adrien Bélanger
BELANGER & BELANGER

NOTAIRES, COMPTABLES
et COMMISSAIRES

Prêts sur hypothèques, Achats de Créance, Règlement de successions
30, rue ST-JACQUES, MONTREAL

R. FARIBAUT

NOTAIRE

Successor de Leclerc & Faribault
90, RUE ST-JACQUES

Tél. Main 678 MONTREAL

Argent à prêter sur hypothèque

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Agents de Change

48, rue Notre-Dame ouest, MONTREAL
Près de la Place d'Armes

SERAPHIN OUMET

INGENIEUR-CONSEIL

ARPEUTEUR-GEOMETRE

Travaux municipaux — Filtration, etc.

Tél. Main 6530

76, RUE ST-GABRIEL, Montréal

(Au troisième étage)

INVENTIONS

Protégées en tous pays

Si vous avez une invention à développer et à protéger, une marque de commerce à faire enregistrer, veuillez communiquer avec nous.

Nous nous chargerons de faire pour vous les recherches nécessaires. Nous vous aiderons de nos conseils et nous vous donnerons tous les renseignements que vous désirez.

PIGEON & LYMBURNER
AUTREFOIS

PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice "Power" MONTREAL

Main 6256

PAUL-E. MERCIER

INGENIEUR CONSEIL

ARPEUTEUR GEOMETRE

92 NOTRE-DAME EST MONTREAL

TEL. MAIN 8240

De GASPE-BEAUBIEN

INGENIEUR-CONSEIL

Cahiers de charges, plans et devis

Ch. 28 Edifice Assurance Royale

2 PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tél. Main 4702

Tél. St-Louis 431

ROY & TOUPIN

INGENIEURS CIVILS

Plans, devis, cahiers de charges: Aqueducs, système d'égouts, système d'éclairage, pavages, installations hydro-électriques, ponts, mesurages, rapports financiers.

72, rue NOTRE-DAME EST, MONTREAL

Tél. St-Louis 3925

S. A. BAULNE

Professeur à l'Ecole Polytechnique

Arpentages, plans & devis, cahiers de charges, etc., pour toutes constructions de ponts, aqueducs, égouts, pouvoirs d'eau, constructions métalliques, etc.

EDIFICE DANDURAND

Coin des rues Ste-Catherine et St-Denis
MONTREAL

Ingénieurs — Arpenteurs

Architectes

VINCENT, et VINCENT

76 RUE ST-GABRIEL

Edifice Chambre de commerce

Aqueducs — Chemins — Subdivisions — Bornages — Brevets d'inventeur — Evaluations.

Tél. Main 1168

Tél. Main 5479

ALCIDE CHAUSSE

ARCHITECTE

Plans, Devis, Expertises, Arbitrages, Evaluations, etc.

72, RUE NOTRE-DAME EST

MONTREAL

Dr J. H. VILLENEUVE, M.V.

(Hôpital de l'Ecole Vétérinaire Laval)

Spécialiste des maladies du chien

266, rue CRAIG Est, Montréal

Téléphone Main 1398 JOUR ET NUIT

TEL. BELL MAIN 4732

FABRIQUE CANADIENNE DE BANDAGES

C. MARTIN, Prop.

MEMBRES ARTIFICIELS, — BANDES HERNIAIRES, — APPAREILS POUR DIFFORMITES, — BAS ELASTIQUES, — CEINTURES ABDOMINALES

36-38 RUE CRAIG EST,

MONTREAL

JOSEPH FORTIER, Limitée

FABRICANTS—PAPETIERS

Livres de comptabilité: formules en magasin et sur commande. Fourniture pour chancellerie.

ATELIER DE TYPOGRAPHIE

REGLURE ET RELIURE

GAUFRAGE RELIEF ET CAMEE

angle Notre-Dame et St-Pierre

MONTREAL

Tél. Bell Main 444. Tél. Bell Main 444

Main 2557

ART. C. O'DONOUGHUE

Spécialité:

ASSURANCE MARITIME

COURTIER D'ASSURANCES

35, rue St-Jacques

MONTREAL

EMILE LEPAGE

Entrepreneur et Importateur.

Marbre, Tulles, Mosaïques et
Ardoise.

SPECIALITE:

PLANCHERS EN TERRAZO

32-34 rue St-Vincent

MONTREAL

TEL. MAIN 938

Toutes COMMANDES exécutées promptement dans toutes les parties de la ville sans frais extra. AUX PLUS BAS PRIX.

Les commandes par téléphone sont promptement exécutées.

Dufort & Beaudoin

Importateurs et Marchands de

CHARBON

de toutes sortes

BOIS, GRAINS ET FOIN
EN GROS ET EN DETAIL

1402 AVENUE HOTEL DE VILLE

Tél. St-Louis 5742-4125

MONTREAL



EXIGEZ

la marque

"ALLIGATOR"

quand vous achetez

DES

**Malles, Sacs de voyage,
Harnais, etc.**

Cette marque est la garantie d'une qualité supérieure. Les marchandises "Alligator" donnent un meilleur service, une plus longue durée et elles ne coûtent pas plus cher que les autres.

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL
RUE NOTRE DAME OUEST MONTREAL Can

CREDIT

CANADA

Limitée

Banquiers établis en 1910.

Bureau chef:
145, rue St-Jacques
MONTREAL

Succursale:
147, côte de la Montagne,
QUEBEC.

Tél.: Main 4735-4736.
Hon. H. B. RAINVILLE,
Président.

Tél. Main 2030

EDIFICE ST-NICHOLAS
Chambre 416

J. A. Barrette INTERNATIONAL AGENCY

Représentants de manufacturiers

Machinerie et spécialité en
quincaillerie

Courtiers en machines usagées

Représentants exclusifs de

ROBINSON MFG. CO.
Machines pour meuniers

ACCESSOIRES ET

FOURNITURES

D'AUTOMOBILES



Kimball Jack

LUDGER GRAVEL & FILS

26, Place Jacques-Cartier MONTREAL

Phone { Main 520
Après 6 hrs P. M. Est 8276

Venez nous voir pour vos accessoires

Concessions et privilèges

11.—Il appartient au Conseil, sur rapport de la Commission des Finances, d'octroyer par règlements, résolutions ou contrats, suivant le cas, les concessions et les privilèges, et d'autoriser la Commission des Finances à faire des émissions d'obligations ou à négocier des emprunts. Ce rapport ne peut être amendé que par le vote des deux tiers des membres du Conseil, mais il pourra être rejeté par une majorité de ses membres ou approuvé par une majorité des membres présents.

12.—Dans les cas non prévus ci-dessus, au Conseil appartiennent tous les pouvoirs législatifs, et à la Commission des Finances tous les pouvoirs administratifs et exécutifs.

13. Il est du devoir de la Commission des Finances de faire un rapport au Conseil de sa gestion, chaque année, et le Conseil aura le droit de demander à la Commission des Finances un rapport sur n'importe quel sujet particulier.

Les élections

14.—Dans le cas de décès, de démission ou d'abstention d'un ou de plusieurs membres de la Commission des Finances, le Conseil devra procéder à l'élection du ou des remplaçants, selon les dispositions de la charte.

Si, toutefois, la vacance dans la Commission des Finances survient dans les six mois qui précèdent la date fixée pour les élections générales, la Commission des Finances doit remplir la vacance pour le reste du terme.

Les membres de la dite Commission des Finances feront ipso facto partie du Conseil municipal et auront le droit de voter.

COMMISSION DE LEGISLATION

Le Conseil siégeant en séance régulière constituera, au besoin, la Commission de Législation, qui nommera son président.

Cette Commission devra prendre connaissance de tous les projets de législation, examiner tous les amendements projetés à la charte et tous les projets de loi affectant les intérêts de la cité; étudier les projets de règlements et les amendements proposés aux règlements en vigueur; étudier toutes les questions que le Conseil lui soumettra, et qui ne seront pas du ressort de la Commission des Finances, et faire rapport. Le quorum de cette Commission sera de sept membres.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

Cette Commission comprendra les départements de la voirie, des égouts, de l'aqueduc, et de l'incinération.

COMMISSION DE LA SANTE PUBLIQUE

Cette Commission comprendra l'hygiène et les statistiques, les marchés et l'assistance municipale.

COMMISSION DE LA SECURITE PUBLIQUE

Cette Commission comprendra la police, le service des incendies et de l'inspection du bâtiment.

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS

Cette Commission comprendra les services suivants: éclairage, parcs, traverses et terrains de jeux, édifices municipaux, bibliothèques.

Les autres services non mentionnés ci-dessus seront attribués par le Conseil à l'une de ces Commissions d'étude, dont le quorum sera de trois membres.

Le maire et les échevins seront élus pour un terme de quatre années.

MODE D'ELECTION

(a) Le maire sera élu par les électeurs de toute la Ville.

(b) Les membres de la Commission des Finances seront élus par les propriétaires financiers de la Ville seulement.

Tout candidat devra être exclusivement et explicitement candidat à ce poste. Le double mandat est supprimé. Le président de la Commission des Finances sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de voix lors de l'élection.

Chaque bulletin de vote devra, sous peine de nullité, porter autant de croix qu'il y aura de membres de cette Commission à élire.

(c) Les quatre Commissions consultatives seront composées des échevins élus dans les vingt quartiers, et les membres en seront nommés par le Conseil municipal à la première réunion régulière après les élections. Chaque Commission choisira son président.

Commission des affaires municipales.

LE MODE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

La commission des affaires municipales a l'honneur de faire rapport à la Chambre de commerce que, conformément aux instructions de la Chambre, elle s'est réunie le lundi soir 31 janvier, pour étudier l'attitude à prendre au sujet du nouveau mode d'administration municipale.

Après avoir entendu l'exposé et les explications de M. E. Montet, et après avoir délibéré, la commission a rejeté, sur division, les propositions

suivantes, contenues dans le projet de mode d'administration municipale élaboré par la commission de la charte:

Constitution d'un seul district pour fins électorales.

Réduction à 9 du nombre des échevins.

Introduction de la représentation proportionnelle.

Election du maire par les échevins.

Administration par un gérant général.

Abolition du dépôt électoral.

Nomination d'un procureur municipal.

La commission a, par contre, adopté les propositions ci-dessous:

Election des échevins pour un terme de quatre ans.

Clause de rappel dans le cas d'échevins malhonnêtes.

Extension de la franchise électorale aux femmes et aux personnes ayant payé au moins \$10 de taxe, et qui ne sont pas autrement qualifiées.

Obligation pour un candidat d'avoir au moins 200 signatures d'électeurs sur son bulletin de présentation.

Obligation pour un candidat de justifier de trois années de séjour dans la ville de Montréal antérieurement à sa mise en nomination.

Abolition du cumul des mandats.

Obligation de décider par voie de referendum l'octroi ou le renouvellement de toute concession d'utilité publique (franchise).

La commission a ensuite adopté unanimement la proposition suivante:

Votre commission des affaires municipales, après avoir pris connaissance du projet de la Commission de la Charte pour l'administration de la Ville de Montréal, d'après l'exposé fait par son président et complété par les explications données par un de ses aviseurs techniques, soumet respectueusement que:

ATTENDU QUE la définition de la représentation proportionnelle démontre que c'est un système qui a pour objet de donner à chaque groupe d'électeurs en raison de leur importance numérique leur nombre de représentants et rien de plus;

ATTENDU qu'il tend à condenser les votes des différentes nationalités et ne peut avoir pour effet que de promouvoir les intérêts des classes qui élisent les représentants et ce au détriment de l'intérêt public;

ATTENDU que le vote proportionnel ne peut avoir pour effet que de mettre l'administration de la Ville entre les mains de ceux qui n'ont qu'une part infime des responsabilités de cette administration mais sont la grande majorité des électeurs; que la qualité des candidats ne compte plus, du fait que ces derniers doivent faire place aux candidats des classes et des groupes intéressés à faire élire leur créature;

ATTENDU que le mode électif dit "vote proportionnel", non seulement ne remédie en rien aux déficiences des modes passés, mais offre en plus des moyens d'action aux groupes qui ont contribué à créer l'état de choses actuel;

ATTENDU qu'une seule circonscription électorale à Montréal serait ruineuse pour tout candidat laissé à ses propres ressources;

ATTENDU que dans ces conditions seuls les candidats appuyés par des combinaisons d'intérêts pourraient se faire élire;

ATTENDU qu'un seul district est contraire au droit administratif britannique qui veut que chaque coin de terre soit représenté dans les Conseils de la Nation.

ATTENDU que seuls les régimes administratifs sont justes et équitables qui permettent à toutes les régions d'un pays d'être représentées dans le Conseil de la Nation parce que "l'homme de la montagne connaît plus que celui de la plaine ce qui lui convient; et que l'homme de la plaine connaît mieux que celui de la montagne ce qui lui est nécessaire";

ATTENDU que le Conseil municipal formé de neuf membres seulement élu par l'ensemble (at large), favorise le péculat, les combinaisons d'intérêts tout comme sous le Bureau de Contrôle et ce, en concentrant les pouvoirs en trop peu de mains.

ATTENDU que la chose publique ne peut s'administrer de la même manière qu'une chose privée à cause de la multiplicité des intérêts résultant de la diversité des services publics, et qu'en outre la personne ainsi nommée, devant sa nomination à la majorité du Conseil ne peut que refléter l'opinion de ceux qui l'auront nommée;

ATTENDU que le Maire doit être indépendant des membres du Conseil et des influences de quartiers afin que ses décisions soient conformes à la plus stricte impartialité;

CONSIDERANT que depuis six ans votre commission, après étude, s'est rendu compte que les causes qui ont mis la Ville de Montréal dans l'état où elle se trouve actuellement ne viennent pas du mode administratif, mais bien plus du fait que le mode électif a éloigné de l'administration les compétences;

CONSIDERANT que le mode administratif déposé devant le Parlement par la Commission de la Charte ne corrige ni n'améliore aucunement les modes anciens;

CONSIDERANT qu'il ne corrige en rien les vices du mode électif "at large" qui a servi à l'institution du Bureau de Contrôle;

CONSIDERANT que le vote proportionnel est celui qui offre le moins de garantie pour l'élection de bons administrateurs;

CONSIDERANT que l'élection des représentants par quartiers constitue le mode le plus équitable;

VOTRE COMMISSION est d'opinion que la Chambre de commerce ne doit pas concourir dans le projet soumis au Gouvernement par la Commission de la Charte, et recommande à la Chambre de commerce de s'en tenir au projet d'administration déjà adopté par elle en plusieurs occasions avec les modifications d'ordre secondaire qui ont été faites.

Le président de la commission,
(Signé) JOS. ETHIER.

Montréal, 4 février 1921.

Je désire déclarer que j'ai signé ce rapport comme président de la commission des affaires municipales; mais que, personnellement, je suis en faveur des propositions suivantes:

Constitution d'un seul district pour fins électorales.

Réduction à 9 du nombre des échevins.

Introduction de la représentation proportionnelle.

Election du maire par les échevins.

Administration par un gérant général.

(Signé) JOS. ETHIER.

Montréal, 4 février 1921.

SEANCE GENERALE SPECIALE

La Chambre de commerce a tenu une séance générale spéciale le mercredi 26 janvier 1921, sous la présidence de M. Joseph Quintal.

Étaient présents:— MM. Jos. Ethier, 2ème V.-P., Paul Joubert, trésorier, Sir Hormisdas Laporte, Alex. Prud'homme, J.-N. Cabana, J.-O. Labrecque, J.-O. Gareau, Ed. Montet, J.-R. Walker, Paul Mercier, S. Ouimet, L.-M. Cornellier, L.-N. Veilleux, Dr T.-A. Brisson, H.-C. Cornellier, E.-P. Paradis, Louis-H. Bourdon, A.-F. Ladouceur, A.-H. Hardy, J.-P. Gervais, J.-T. Lemire, Deus Courchesne, S.-D. Vallières, Alex. Charette, Noé Leclaire, E.-W. Villeneuve, J.-B.-A. Gougeon, Ernest Lemire, E.-F. Larivière, J.-M. Savignac, L.-M. Lymburner, W. Lajeunesse, Dr J.-C. Poissant, Jos. Fortier, J.-C. Gauthier, Henri Beauregard, Rodolphe Brunet, Lambert de Roode, Léon Lorrain, secrétaire.

M. R.-O. Grothé, absent de la ville, s'était fait excuser.

Après lecture de l'avis de convocation, M. le président fait observer qu'il s'agit de décider quelle attitude la Chambre de commerce prendra relativement au nouveau mode d'administration municipale.

La Chambre de commerce, expose M. Cabana, étudie cette question depuis une dizaine d'années. Après avoir recherché les causes du mal, puis les remèdes les plus efficaces, notre commission des affaires municipales a élaboré un projet, qui fut unanimement adopté par la Chambre de commerce le 24 octobre 1917 et confirmé par le Conseil le 8

janvier 1919, le 9 décembre 1919 et de nouveau le 8 septembre 1920. Malheureusement, tous les corps publics de Montréal n'ont pas approuvé ce projet. C'est devant ces dissensions que le gouvernement provincial a délégué provisoirement une commission administrative à Montréal.

Plus tard, le gouvernement a nommé une commission d'étude dans laquelle figuraient les noms de deux délégués de la Chambre de commerce que celle-ci avait priés de défendre son projet. Au cours des délibérations de la commission d'étude, le 8 septembre 1920, le Conseil déclara de nouveau s'en tenir au projet de la Chambre de commerce parce que, à son avis, on n'avait pas encore trouvé un meilleur mode pour protéger les intérêts légitimes.

Nous ne croyons pas, conclut M. Cabana, que la Chambre puisse maintenant adopter les conclusions du rapport de la commission de la charte, dont nous connaissons les grandes lignes par les comptes-rendus des journaux, et que sir Hormisdas Laporte pourrait nous exposer.

La commission de la charte, déclare sir Hormisdas Laporte, a pris connaissance d'une foule de suggestions et de documents. Elle a étudié sérieusement le projet de la Chambre de commerce, dont la clause principale consisterait dans l'élection par les seuls propriétaires fonciers des membres de la commission des finances. Si cette clause avait pu être adoptée, nous croyons que toute la population de Montréal y eût trouvé son intérêt. Mais nous étions convaincus que jamais la Législature ne l'aurait acceptée. C'est pourquoi nous avons cherché un autre projet. Le texte en sera probablement imprimé vers la fin de cette semaine, et tous les intéressés auront le temps de l'étudier.

Le projet de la commission de la charte, poursuit M. Laporte, est volumineux, parce qu'il contient tous les pouvoirs nécessaires à la bonne administration de la ville: mais il ne comporte qu'un certain nombre d'innovations dont voici les principales:

- 1.—Administration de la ville par un seul corps.
- 2.—Abolition des quartiers.
- 3.—Réduction de 20 à 9 du nombre des échevins.
- 4.—Election du maire par le conseil municipal.
- 5.—Nomination d'un gérant en remplacement des anciennes commissions.
- 6.—Obligation d'obtenir, pour tout nouvel emprunt, l'assentiment des propriétaires fonciers, exprimé à la majorité en nombre et en valeur des votants.
- 7.—Introduction de la représentation proportionnelle, indispensable dans une élection par l'ensemble de la ville.

M. le président remercie sir Hormisdas Laporte de ses explications et déclare qu'il serait dif-

ficile de prendre une attitude aujourd'hui. Même si nous devons nous en tenir au projet de la Chambre, il faudrait démontrer qu'il est supérieur à celui de la commission de la charte. De toutes façons, l'étude de cette question exigera quelques séances. Et le mandat des commissions de la Chambre se termine le 10 février.

Après discussion, les trois résolutions suivantes, proposées par M. J.-N. Cabana, appuyé par M. Joseph Ethier, sont unanimement adoptées:

- 1.—Que le rapport de la commission des affaires municipales adopté par le Conseil le 12 janvier, autorisant la commission à étudier ensemble le mémoire de M. Lambert et le rapport de la commission de la charte, — soit rescindé.
- 2.—Que la commission des affaires municipales soit convoquée le lundi soir 31 janvier, à 8 heures, afin d'étudier la question du nouveau mode d'administration municipale, et que des invitations soient adressées aux membres de la commission de législation et à MM. Montet, Mathys, Gareau, Larivière, Girard et W. Lajeunesse. Il est de plus entendu que tous les membres présents à l'assemblée générale spéciale seront les bienvenus à la réunion de la commission.
- 3.—Que cette assemblée générale spéciale s'ajourne au vendredi 4 février, à 8 heures du soir.

* ——— *

REPRISE DE LA SEANCE GENERALE SPECIALE DU 26 JANVIER

LE VENDREDI 4 FEVRIER 1921.

La Chambre de commerce a repris, le vendredi 4 février 1921, à huit heures du soir, son assemblée générale spéciale ajournée le 26 janvier.

Etaient présents:—M. Joseph Quintal, qui présidait, et MM. Paul-E. Joubert, trésorier, J.-N. Cabana, J.-O. Labrecque, Raoul-O. Grothé, Emery Larivière, J.-B.-A. Gougeon, Dr J.-C. Poissant, Arthur Vincent, J.-M. Savignac, Jos. Elle, Gérin Normand, L.-M. Cornellier, Rodolphe Brunet, Victor Lévesque, J.-C. Groves-Contant, Edm. Montet, Gustave Francq, F.-B. Mathys, Léon Lorrain, secrétaire.

La commission des affaires municipales fait à la Chambre un rapoprt dont le texte sera inséré au Bulletin et dont voici la conclusion:

"Votre commission est d'opinion que la Chambre de commerce ne doit pas concourir dans le projet soumis au gouvernement par la commission de la charte, et recommande à la Chambre de commerce de s'en tenir au projet d'administration déjà adopté par elle en plusieurs occasions avec les modifications d'ordre secondaire qui ont été faites.

"Le président de la commission,
"JOSEPH ETHIER".

Le rapport porte la déclaration suivante:

"Je désire déclarer que j'ai signé ce rapport comme président de la commission des affaires municipales, mais que, personnellement, je suis en faveur des propositions suivantes:

Constitution d'un seul district pour fins électorales.

Réduction à 9 du nombre des échevins.

Introduction de la représentation proportionnelle.

Election du maire par les échevins.

Administration par un gérant général."

"JOSEPH ETHIER"

Je ne crois pas, fait observer M. Cabana, que les opinions personnelles d'un président de commission puissent faire partie d'un rapport.

Il n'y a devant la Chambre, répond M. le président, que le rapport de la commission des affaires municipales. La déclaration de M. Ethier constitue un rapport de minorité.

M. Cabana, appuyé par M. Labrecque, propose l'adoption du rapport.

A la Commission de la charte, rappelle M. Mathys, je me suis efforcé de faire triompher le principe de l'administration par ceux dont les propriétés sont le gage de la dette municipale. J'ai accepté la représentation proportionnelle complétée par le vote obligatoire. Mais la Commission a, plus tard, rescindé le vote obligatoire. Si maintenant la Législature adopte un mode aussi mal équilibré, elle mettra la ville aux mains de ceux qui ont le moins d'intérêts, de droits et de devoirs. C'est pour empêcher que nous soyons frustrés de nos droits que nous nous sommes ralliés au projet de la Chambre de commerce auquel nous désirerions ajouter quelques garanties supplémentaires.

Nous voulons tous la meilleure administration possible, assure M. Francq. Mais le projet de la Chambre de commerce comporte différents points qui ne me semblent pas favoriser l'intérêt public. L'élection par quartiers rend le représentant moins indépendant que s'il relevait de l'ensemble de la ville. Ensuite il n'est pas bon que l'administration se compose de deux corps, c'est-à-dire de deux groupes élus en vertu d'un mode électif différent. Les cinq représentants des propriétaires seraient les maîtres absolus. A quoi bon aller demander à Québec une chose impossible: pas un député ne voudrait frustrer la masse des non-propriétaires.

Je suis en faveur de la nomination d'un gérant général, ajoute M. Francq, parce que jusqu'ici la ville a beaucoup souffert d'avoir été administrée par des gens remplis souvent de bonne volonté, mais qui n'en étaient pas moins des amateurs. Un gérant, spécialiste en matière d'administration

Tél. MAIN 7362

J. N. E. GELINAS

COMPTABLE

Spécialités: Vérification des livres des municipalités, commissions scolaires, sociétés mutuelles et compagnies d'assurance.

92, RUE NOTRE-DAME EST,
MONTREAL

P. A. GAGNON

Comptable licencié
Chartered Accountant

Chambres 315, 316 et 317,
EDIFICE MONTREAL TRUST

No 11 PLACE D'ARMES
MONTREAL

Tél. Main 4912,

Eugène Prévost
L.I.C.

Rodolphe Bédard
L.I.C.

PREVOST & BEDARD

(Licenciés Institut Comptables)
LIQUIDATEURS DE FAILLITES

SYNDIC AUTORISE

Edifice Royal Trust, 107 St-Jacques
Chambre 506. Tél. Main 1056

TELEPHONES:

Bureau: Main 535 Rés.: Est 4052w

A. H. LE SAGE

Syndic liquidateur
Agent commercial

Commissaire cour supérieure

76, rue Saint-Gabriel, Montréal

H. Beauregard

Comptable

70, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

Tél. Main 735

VOLAILLES DE TOUTE SORTE,
OEUFS FRAIS, BEURRE, PLUMES

Achetés en tout temps par

P. Poulin & Cie

39, MARCHE BONSECOURS

Montréal.
PAIEMENTS RAPIDES. PAS DE COM-
MISSION. DEMANDEZ LES PRIX
PAR LETTRE.

J. P. O'SHEA & CIE

IMPORTATEURS

de verre de tous genres

MANUFACTURIERS

de Vitraux d'Eglise et de fantaisie.

Négociants en vitres de tous genres
(Plate Glass)

Vitres pour tout usage

15, ruelle Perrault, MONTREAL

TELEPHONES: EST 1878-3241



108 et 110, rue Ste-Catherine E
MONTREAL

Spécialité: Tributs Floraux en Cire.

HOTEL "PLAZA"

NOUVEAU ET MODERNE

PLANS EUROPEEN ET AMERICAIN

\$3.00 et plus.

52-54, Place Jacques-Cartier

TEL. MAIN 1440 MONTREAL

Tél. Est 1853

La Cie J. & C. Brunet

LIMITEE



Plomberie
Couverture
Electricité
Chauffage

223 boul.
St-Laurent

MONTREAL

**CONFITURES,
SIROP DE TABLE,
MARINADES,
CATSUP**

RAYMOND

CES PRODUITS SONT TOUJOURS PRE-
PARES AVEC SOIN ET ILS SONT DE
QUALITE SUPERIEURE.

EXIGEZ-LES

SERVICE LONGUE DISTANCE

**MONTREAL, ST-JEAN, N.B.
et HALIFAX**

Des améliorations récentes à notre réseau
et aux lignes qui y sont reliées, assurent un
service "Longue Distance" satisfaisant entre
Montreal, St-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et les
villes adjacentes du Nouveau-Brunswick et de
la Nouvelle-Ecosse.

Pour Taux, appelez "Longue Distance".



**The Bell
Telephone Co.
of C**

**VIN TONIQUE
SANATOR**



Le vin tonique Sanator. Ce grand
remède n'a pas son égal dans l'uni-
vers pour rendre au sang sa force
et sa pureté et rétablir les fonctions
des organes internes et donner des
résultats merveilleux à la suite de
maladies graves.

UN ESSAI VOUS CONVAINCRA.

Seul dépositaire au Canada

Nap. Morrissette

Importateur

16-18 Place Jacques-Cartier - - MONTREAL

**Etes-vous suffisamment
assuré contre l'incendie ?**

Ne vous semble-t-il pas qu'il serait sage
d'examiner votre police d'assurance à la lu-
mière des conditions actuelles et de vous de-
mander si réellement vous êtes suffisamment
assuré contre l'incendie ?

Nous sommes prêts à vous aider, persuadés
que quelques bons conseils, dictés par l'expé-
rience, qui n'entraîneront pour vous ni dé-
penses, ni obligations quelconques, pourraient
vous être utiles.

Faites donc appel aux experts de la

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

Montreal



Téléphone: Main 3580

**THEODORE MEUNIER,
Directeur.**

municipale, placé sous la direction des représentants du peuple, assurerait une meilleur administration.

Une bonne administration dépend plutôt des hommes que du système, fait observer M. Larivière. Je crois que celui de la Chambre est le meilleur, et qu'il vaudrait mieux chercher de bons candidats qu'inaugurer des modes nouveaux.

Nous cherchons, dit M. Lévesque, depuis plusieurs années, un meilleur mode. Une douzaine de villes des Etats-Unis, qui avaient adopté le Bureau de contrôle en se basant sur la théorie, l'ont presque toutes abandonné. C'est encore sur la théorie que repose le projet de la Commission de la charte. Il n'est que juste que les propriétaires, responsables de la dette, choisissent les administrateurs des finances. Le mode électif par quartiers rend plus difficile l'élection de représentants de groupes financiers.

Nous sommes surtout opposés au projet de la commission de la charte, déclare M. Cabana, parce qu'il supprime les quartiers et introduit la représentation proportionnelle. La R. P. aurait plus sa raison d'être dans un pays où toutes les classes paient l'impôt, que dans une ville que l'ouvrier peut quitter quand il le veut et dégager sa responsabilité. Nous sommes opposés à la représentation proportionnelle au nombre, parce que le nombre n'est pas en rapport avec les responsabilités. Enfin nous ne voulons pas de la R. P. parce qu'elle provoquerait la formation de groupes en vue de la défense d'intérêts particuliers.

Le projet de la Commission de la charte donne aux propriétaires l'occasion de se prononcer sur la négociation d'emprunts nouveaux, mais il serait beaucoup plus important de les mettre en état de surveiller les dépenses.

L'élection par l'ensemble de la ville a permis l'accès à l'Hôtel-de-ville de créatures des grands intérêts; cela serait plus difficile dans des élections par quartiers où le candidat est forcément mieux connu de ses électeurs.

Quant à la nomination d'un gérant général, ajoute M. Cabana, nous croyons qu'il serait extrêmement difficile de trouver un homme de grande valeur qui signerait un engagement de quatre ans et se mettrait à la merci des neuf administrateurs. Il vaudrait mieux s'en rapporter aux chefs des divers services municipaux, responsables à la commission des finances.

Notre commission, conclut M. Cabana, n'a rien trouvé de mieux que le projet de la Chambre. Celui de la Commission de la charte pêche par sa base, puisqu'il n'améliore pas le mode électif. Nous croyons que la Chambre de commerce aura fait son devoir en adoptant le rapport qui est devant elle, et que nous n'avons pas à nous préoccuper si les députés feront ensuite le leur.

La représentation proportionnelle, déclare M. Montet, est pratiquée dans quarante pays; elle est

appliquée, notamment, en Irlande et en Ecosse, dans les élections municipales. Toutefois, le rapport de la Commission de la charte est amendable, sauf dans son principe.

La proposition Cabana-Labrecque, mise aux voix, est adoptée par 16 voix contre 2. Votent en faveur: MM. Joubert, Larivière, Gougeon, Poissant, Vincent, Brunet, Lévesque, Savignac, Elie, Normand, Grothé, Labrecque, Cornellier, Cabana, Contant, Lorrain.

Votent contre: MM. Francq et Montet.

Il est proposé par M. Lévesque, appuyé par M. Normand, et résolu:

Que les membres de l'exécutif et MM. Cabana, Labrecque et le proposeur soient délégués, avec pouvoir de s'adjoindre, auprès de la Législature de Québec, pour défendre le projet de la Chambre de commerce.

A la demande de M. Cabana, la Chambre autorise ses délégués à faire valoir les additions au projet de la Chambre de commerce déposées par M. Mathys.

Et la séance est levée.

SEANCE GENERALE ANNUELLE

La Chambre de commerce a tenu sa séance générale annuelle le jeudi 10 février 1921.

Etaient présents:— MM. Joseph Quintal, président, Joseph Ethier, 1er V.-P., Paul-E. Joubert, 2ème V.-P., Jos. Contant, J.-E.-C. Daoust, J.-B.-A. Lanctôt, J.-N. Cabana, S. Ouimet, C.-H. Cornellier, A.-P. Ladouceur, A.-H. Hardy, L. Coviensky, J.-P. Gervais, J.-V. Desaulniers, Henri Viau, Alex. Charette, G.-C. Poulin, E.-W. Villeneuve, Arthur Vincent, S.-D. Vallières, Armand Lalonde, Alfred Roy, Téléphore Auger, Ovide Lepage, Victor Lévesque, Avila Dufort, A.-S. Lavallée, J.-A. Savard, J.-A.-M. Charbonneau, Aquila Legris, Petrus Fortier, J.-B.-A. Gougeon, Paul Roy, L.-M. Lymburner, L.-M. Cornellier, Dr Poissant, Chs. Emard, C.R., J.-B.-A. Aubry, Emery Larivière, Trefflé Dubreuil, Ed. Gernaey, Lambert de Roode, J.-C. Groves-Contant, Léon Lorrain, secrétaire.

Après lecture de l'avis de convocation, la Chambre approuve les procès-verbaux de la séance générale du 1er décembre 1920, de la séance spéciale de la mise en nomination et de la séance générale spéciale du 26 janvier 1921, ajournée au 4 février.

M. Alex. Prud'homme s'excuse, par lettre, d'être empêché d'assister à la séance et remercie la Chambre des sympathies qu'elle lui a exprimées à l'occasion de la mort de son fils.

M. L. Gravel, absent de la ville, se fait excuser.

MM. C.-E. Racine et J.-E. Chicoine déclinent la candidature au Conseil.

M. Alfred Lambert remercie, par câblogramme, la Chambre de son élection à la présidence.

M. Alfred Lambert communique le texte du *modus vivendi* conclu entre la France et le Canada en attendant la conclusion d'une nouvelle convention commerciale.

La commission d'achat. — En réponse à la demande de la Chambre de commerce, la commission d'achat l'informe que toutes les demandes de soumissions lui seront transmises dès qu'elles seront faites, de temps en temps.

La Foire de Bruxelles. — Le comité exécutif de la Foire commerciale de Bruxelles invite les membres de la Chambre de commerce à participer à cette exposition qui se tiendra du 4 au 20 avril.

Rapport du Trésorier. — M. Joubert soumet le rapport annuel, qui accuse un actif de \$90,716 et un bénéfice de \$339 sur les opérations de l'exercice clos fin décembre dernier.

Si le rapport que vous venez d'entendre, déclare M. le président, est favorable, c'est dû au zèle du trésorier et du trésorier adjoint. Nous avons dû dépenser environ \$600 pour des réparations indispensables, mais les augmentations de loyer se chiffreront cette année à plus de \$1000.

Vous avez, messieurs, un immeuble évalué à \$83,000 qui, même en tenant compte du loyer annuel de \$1500 de la Chambre de commerce ne rapporte pas 1%. Il est question d'étudier, pour 1922, un projet d'amélioration susceptible de donner un revenu raisonnable. Je ne doute pas, conclut M. Quintal, que le nouvel exécutif y apportera toute son attention.

Sur proposition de M. Joubert, appuyé par M. J.-P. Gervais, la Chambre adopte unanimement le rapport financier.

Revue de l'année. — Le rapport de l'exécutif, lu par le secrétaire, est unanimement adopté, sur proposition de MM. Quintal et Ethier.

Passant brièvement en revue quelques questions, M. le président rappelle que c'est la Chambre de commerce, vers 1906, qui a la première saisi l'opinion publique de la question de l'embargo sur le bétail canadien en Grande-Bretagne.

La Chambre de commerce a fait un travail gigantesque pour mener à bonne fin le projet du canal de la baie Georgienne. La guerre en a ajourné l'exécution, puis est venu le projet de la International Waterway Joint Commission, qui sera probablement discuté à la prochaine session, et auquel nous nous sommes énergiquement opposés.

La Chambre de commerce, continue M. Quintal, s'est depuis très longtemps occupée de construction maritime. Le Canada a aujourd'hui une flotte de commerce de quelque importance dont l'exploitation s'est jusqu'ici soldée par des bénéfices. Si nous avons à subir désormais des déficits, il sera bon de nous rappeler que la marine marchande nationale a permis au commerce canadien de toucher directement certains marchés

extérieurs auxquels jusqu'ici nous n'avions que difficilement accès.

Certains corps publics, tels le Board of Trade et l'Association des manufacturiers canadiens, ont des services de transport auxquels sont attachés des experts. Notre Commission des transports, malgré les modestes moyens dont elle dispose, a rendu, depuis plusieurs années, les plus grands services, sous la présidence de M. Catelli.

Nous accueillerions dans le meilleur esprit, messieurs, conclut M. Quintal, vos opinions, vos objections et vos vues sur ce que nous avons fait et sur ce que nous pourrions faire.

M. Ethier ajoute quelques mots au sujet des questions à l'étude, regrette l'absence de M. Alfred Lambert qui sera bientôt de retour, remercie les membres de l'avoir élu 1er vice-président, et exprime l'espoir qu'avec le concours des membres du conseil et des commissions, le nouvel exécutif travaillera fructueusement dans les meilleurs intérêts de Montréal.

Rapport des scrutateurs.—M. S. Ouimet donne lecture du rapport des scrutateurs pour l'élection au Conseil de la Chambre de commerce. Le texte en sera inséré dans le "Bulletin".

M. Joseph Contant, juge de paix et ancien président de la Chambre de commerce, fait prêter le serment d'office à M. Joseph Ethier, 1er vice-président, et à M. Paul-E. Joubert, 2ème vice-président.

Sur l'invitation de M. Quintal, le nouvel exécutif et les nouveaux conseillers prennent leurs places. M. Joseph Ethier préside.

M. Joubert remercie les membres de l'avoir élu au poste de 2ème vice-président, promet d'y apporter son plus entier dévouement et prie tous les membres de prêter leur concours à l'oeuvre de la Chambre.

Le commerce des alcools, de la bière et du vin. — M. J.-A. Beaudry, président du "Prix Courant" demande, dans une lettre, s'il ne serait pas opportun pour la Chambre de commerce de donner son opinion sur la question de savoir si le gouvernement provincial doit ou ne doit pas faire du commerce.

M. A. Sarrazin, président de la section des épiciers de l'Association des marchands détaillants du Canada, soumet à la Chambre la demande que des licences soient accordées aux épiciers licenciés pour la vente des vins et des bières avec le droit de faire l'importation des vins en vue d'empêcher la falsification.

Après discussion, sur proposition de M. Victor Lévesque, appuyé par M. J.-B.-A. Gougeon, les deux questions sont référées à l'exécutif.

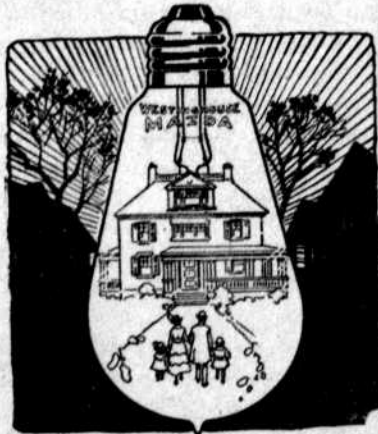
Le creusage du Saint-Laurent. — La Chambre transmet à l'exécutif une lettre de la Chambre de commerce de Sorel à ce sujet.

La limitation du revenu de l'immeuble. — Le Montreal Real Estate Board adresse à la Chambre,

Electrics Limited

DISTRIBUTEURS

Lampes



Lampes

Lampes

Lampes

Lampes

Lampes

MOTEURS

NEUFS ET USAGES

Réparation de toute Machinerie Electrique

Electrics Limited

22 St-Jean

MAIN 1208

Montréal

LA MAISON DE CONFIANCE

LEGER, LAVOIE LIMITEE

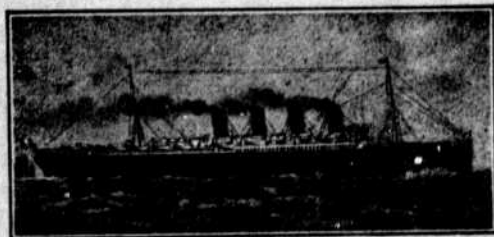
2609, RUE NOTRE-DAME EST

Tél. Lasalle 3540

VENDEURS DE L'AUTO FORD

SERVICE JOUR ET NUIT

Nous vendons les véritables pièces de
rechange FORD



COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

(FRENCH LINE)

SERVICE HEBDOMADAIRE

NEW YORK—LE HAVRE—PARIS

par les paquebots à 4 et 2 hélices
FRANCE, LAFAYETTE, LA LORRAINE, LA SAVOIE,
ROCHAMBEAU, LA TOURAINÉ.

SERVICE BI-MENSUEL

NEW YORK—BORDEAUX—PARIS

par les paquebots à classe unique
CHICAGO NIAGARA

SERVICE SUPERIEUR—EXCELLENTE CUISINE

Pour plus amples informations, dates des départs, tarifs,
choix des installations, s'adresser à

GENIN TRUDEAU & CIE, Limitée

Agents Généraux.
22, RUE NOTRE-DAME, OUEST

Téléphone Main 2075.

Montréal.

Canadian Government Merchants Marine, Limited.

DE MONTREAL, P.Q.
Pour Liverpool, G.B.

S.S. Canadian Trapper Août 17
Pour London, G.B.

S.S. Canadian Trooper Août 4
Pour Glasgow, G.B.

S.S. Canadian Navigator Août 14
Pour Cardiff et Swansen

S.S. Canadian Voyageur Août 20
Pour Rio Janeiro, Brazil, Montevideo et
Buenos Aires

S.S. Canadian Seigneur Sept. 10
Pour Barbados, Trinidad et Demerara

S.S. Canadian Otter Août 3
Pour St. John's, Nfd.

S.S. Canadian Miner Août 6
Pour Kingston, Jamaica

S.S. Canadian Sower Août 5
Pour Indes, Java, Singapore et Ceylon

S.S. Canadian Pioneer Août 25
DE VANCOUVER, B.C.

Pour Australie et Nouvelle-Zélande
S.S. Canadian Inventor Juillet 25

S'adresser à W. A. Cunningham,
Agent de fret.

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

230, rue St-Jacques, Montréal.

Phone: Main 8700

pour mémoire, copie d'une lettre à ce sujet expédiée à l'hon. M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec.

Augmentation des taxes municipales. — M. E.-W. Villeneuve fait observer que, d'une façon générale, les loyers ont augmenté à Montréal, d'après les journaux de 25 à 150%, et que cela comporte une augmentation proportionnelle de la taxe d'eau et de la taxe d'affaires. Ne serait-il pas du devoir de la Chambre, demande M. Villeneuve, de représenter à l'administration municipale qu'elle ne devrait pas prélever cette année, de ces deux sources, plus de revenu qu'en 1919?

La Chambre en réfère à la commission des affaires municipales.

Ligne d'alimentation pour le réseau des chemins de fer nationaux. — Après un bref exposé de la question par M. S. Ouimet, la résolution suivante, proposée par M. L.-M. Cornellier, appuyée par M. Alfred Roy, est unanimement adoptée:

ATTENDU QUE la question d'établir une ligne d'alimentation pour le réseau des chemins de fer nationaux au nord de Montréal, de Joliette à St-Michel des Saints, doit être étudiée par le gouvernement fédéral au commencement de la prochaine session.

La Chambre de commerce du district de Montréal appuie fortement le projet de la construction de cette ligne, reconnue nécessaire et urgente, et dont on est justifiable de prévoir qu'elle donnera un rendement rémunérateur.

Remerciements. — M. Ethier propose un vote de remerciements à l'adresse du président sortant de charge et exprime l'espoir qu'il voudra bien, longtemps encore, faire bénéficier la Chambre de son expérience.

M. Alfred Roy, appuyé par M. J.-N. Cabana, propose un vote de remerciements à l'adresse de l'exécutif sortant de charge, des anciens conseillers: MM. Debien, Gareau, Lafleur, Tourville, Trudeau et Vidricaire, et du dévoué personnel de la Chambre de commerce.

Ces deux votes sont accueillis aux applaudissements unanimes.

Et la séance est levée.

RAPPORT DES SCRUTATEURS

Nous, soussignés, scrutateurs dûment choisis pour procéder au dépouillement du scrutin de l'élection des candidats au Conseil de la Chambre de commerce pour l'exercice 1921-1922, avons l'honneur de faire à la Chambre de commerce du district de Montréal le rapport suivant:

Le vendredi 4 février, à 5 heures du soir, nous avons prêté devant Me Arthur Courtois, commissaire de la Cour Supérieure, le serment requis, et en avons remis la formule ci-jointe au président

des scrutateurs, M. Séraphin Ouimet. Nous avons ensuite pris possession de l'urne et, après examen satisfaisant, nous y avons apposé les scellés. Les deux clefs de l'urne ont été mises sous enveloppe cachetée initialée par les trois scrutateurs.

Le mardi matin 8 février, nous nous sommes présentés à 9 heures à la Chambre de commerce; nous avons ouvert l'urne, examiné les enveloppes contenant les bulletins de vote, et nous avons ensuite dépouillé le scrutin sans interruption ainsi qu'il est prescrit par les Statuts de la Chambre de commerce.

Et nous déclarons, sous notre serment d'office, que les vingt candidats dont les noms suivent ont obtenu la majorité des suffrages sur une rentrée totale de 308 bulletin, dont 37 nuls et 271 valables.

- | | |
|------------------------|------------------------|
| 1.—Aubry, J. B. A. | 11.—Laferté J.-A. |
| 2.—Charbonneau, J.A.M. | 12.—Latourelle, Téles. |
| 3.—Chaussé Alcide | 13.—Lavallée A.-S. |
| 4.—Daoust Joseph | 14.—Lymburner L.-M. |
| 5.—Desaulniers J.-V. | 15.—Paulhus J.-A. |
| 6.—Fontaine Emile-F. | 16.—Pellerin, J.-H.-E. |
| 7.—Gervais J.-P. | 17.—Raymond Alph. |
| 8.—Grothé Raoul-O. | 18.—Rolland Emile |
| 9.—Hardy A.-H. | 19.—Roy Alfred |
| 10.—Labrecque J.-O. | 20.—Viau Henri. |

SERAPHIN OUIMET,
L.-M. CORNELLIER,
ED. GERNAEY.
Scrutateurs.

Montréal, 8 février 1921.

I. MARTINEAU & CIE

On nous informe que la société constituée par M. Léon Martineau et M. E. J. Chartiez, sous la raison sociale "L. Martineau & Cie", a été dissoute.

M. Léon Martineau restera donc désormais seul propriétaire de l'important et prospère établissement industriel qu'il a fondé il y a près de trente ans.

L'offre et la demande

(La Chambre de commerce décline toute responsabilité sous cette rubrique.)

—Les Ateliers Levy & Sardeing, meubles de style, 102 avenue de Lcmbez, Toulouse (Haute Garonne) demandent agent sérieux pour le placement de leurs articles.

—Plasse & Usdin, fabricants de chaînes, anneaux et crochets marque "Lion", 73 boulevard du

—T. Simon, fabricant de parfums, 3 rue Durand-Claye, Tunis, demande représentant actif pour lancer ses produits en Canada.

—Fouilly Raoul, Craponne-sur-Arzon (Haute Loire) dentelles Cluny, Venise, lingerie et trousseaux, linge de table, demande agent actif et bien introduit.

—Etablissements Delacourt, 39 rue Fouquet, Levallois-Perret (Seine) France, demandent agent actif pour placer leur écrémeuse centrifuge, la plus perfectionnée.

—E. Pillon & Cie, 9 place de la Bourse, Marseille, demandent agences pour la France: alimentation, produits chimiques.

—D. Bessat & E. Gayon, 46 rue de la Darse, Marseille, offrent tôles ondulées. (Demander détails au secrétariat de la Chambre de commerce.)

—M. J. S. Barnard, c/o Biery Oil Co., 15 rue de l'Arsenal, Marseille, offre services: représentant en Europe ou au Canada, ou gérant général. (Voir détails au secrétariat.)

—Ascog Limited, 35 The Park, North End Road, Golders Green, Londres, N. W. 3, offre et demande tous articles. (Circulaire descriptive au secrétariat.)

—Carrières, fours à chaux et ciments de Peronnes et Barvaux, 51 rue Saint-Christophe, Bruxelles, offrent ciment.

—Morelle frères, rue d'Ath, Renaix, Belgique, offrent: tissus pour vêtements d'hommes, blouses de dames, costumes d'enfants et chemises d'hommes.

—Q. Hopf & Cie, Bâle, Suisse, demande agent canadien: soie artificielle, fil pour coudre les chaussures, les draps, nappes, etc.

—James R. Renwick, Calle de los Pescadores, Tortosa (Espagne), offre: huile d'olives, riz.

—Alexandre Dumel, Brême (Allemagne), offre: épingles, aiguilles à coudre, à machine, à phonographe, couvertures coton, sacs jute, chaussettes, filets cheveux, thermomètres, désinfectants, couleurs d'aniline, émail, papier carbone, buvard, hygiénique, encres, crayons, lampes électriques, rasoirs de sûreté, etc.

Accusé de réception

CANADA: — Chambre de commerce française de Montréal: *Bulletin mensuel* — *Agricultural Statistics* — *Le Bulletin des Agriculteurs* — *Bulletin municipal d'hygiène* — Chambre de commerce de Québec: *Bulletin du Comité des Industries* — Versailles-Vidricaire-Boulaix (limitée) *La Rente* — L. G. Beaubien & Cie: *L'Economiste canadien* — Royal Securities Corporation: *Propos financiers* — *L'Union agricole* — Ministère du Commerce et de l'Industrie: *Weekly Bulletin*; *Monthly Report of the Trade of Canada* — Greenshield & Co.; *Monthly Review* — *The Journal of Commerce* — *Le Journal*

d'Agriculture — *The Canadian Patent Office Record* — *La Semaine commerciale* — *Bulletin mensuel de la statistique agricole* — *The Monetary Times* — *Industrial Canada* — *Gazette officielle de Québec* — *La Conservation* — *Le Bulletin de la Ferme* — Ministère du Travail: *La Gazette du Travail* — The Board of Railway Commissioners for Canada: *Judgments, Orders, Regulations and Rulings* — Canadian Bank of Commerce: *Monthly Commercial Letter* — *Pharmaceutical* — *Pulp and Paper Magazine* — *Canadian Mining Journal* — *Le Canada* — Beausoleil (limitée) *Le Placement* — L. G. Beaubien & Cie: *Comparative Review of transactions on the Montreal Stock Exchange* — *Crédit canadien incorporé: Bulletin* — *France-Canada (Québec)* — *L'Information financière et économique* — *78th Annual Report of the Council of the Montreal Board of Trade* — *Journal of the Canadian Bankers' Association* — *Rapport du service de santé de la cité de Montréal* — Jules Tremblay: *l'hôpital public d'Ottawa* — Consulat de Russie: *Siberian Opportunities* — Ministère des Mines: *Géologie et gisements minéraux d'une partie du canton d'Amherst (Québec)* — *Le bassin des rivières Harricaw et Turgeon dans le Nord du Québec.*

FRANCE: — *Revue de l'Union Economique du commerce extérieur* — *Chimie et Industrie* — *L'Industrie française de la Conserve* — *L'Outillage industriel, commercial et maritime* — *Bulletin de la Chambre de commerce de Paris* — *La Revue commerciale* — *Le Journal des chambres de commerce françaises et étrangères* — *L'Economiste européen* — *Le Froid* — *Commerce et Industrie* — *La France économique et financière* — *La Démocratie nouvelle* — *Chambre de Commerce d'Angoulême: Bulletin mensuel* — *L'Economiste indépendant* — *Comptes rendus des séances de l'Académie d'Agriculture de France* — *L'Economiste moderne* — *L'industrie chimique* — *Journal des Economistes* — *Bois et Résineux* — *L'Eclair* — *L'Afrique du Nord illustrée* — *Exportation-Importation* — *La Ligue du libre-échange: Circulaire* — *British Chamber of Commerce: Bulletin* — *Francefort* — *Farmacina* — *Lyon* — *L'Age de fer.*

ROYAUME-UNI: —

The Manchester Guardian (Weekly) — *Commerce Reports* — *The British Trade Review* — *Glasgow Chamber of Commerce Monthly Journal* — *Accounts relating to the Trade and Commerce of certain Foreign Countries* — *London Chamber of Commerce Journal* — *Anglo-Spanish Trade Journal* — *Anglo-Swedish Trade Journal* — *The Board of Trade Journal* — *Huddersfield Chamber of Commerce Journal* — *The Aberdeen Chamber of Commerce Journal* — *The Empire Mail and Overseas Trade* — *Wolverhampton, Walsall and Dudley Chamber of Commerce* — *Luton Chamber of Commerce Journal* — *Sheffield Chamber of Commerce Journal* — *Monthly Journal of the Nottingham Chamber of Commerce* — *Motor Traction* — *The*

British Australasian — Monthly Journal of the Bolton, Burnley, Preston and Blackburn Chamber of Commerce Monthly Journal — Halifax Chamber of Commerce Journal — Newcastle and Gateshead Chamber of Commerce Monthly Journal.

ETATS-UNIS: — *The Guaranty News — National City Bank of New York: Economic Conditions; Governmental Finance, U. S. Securities — International Trade Developer — The American Exporter — U. S. Commerce Reports (daily) — Guarantee Trust Co.: Weekly Letter. — The Community Builder (Erie, Penn.) — The Spanish American Trade Journal — Adressograph Users' News (Chicago) — Buffalo Live Wire — French Commission in the United States: Fortnightly Survey of French Economic Conditions.*

AU NRES PAYS: — *L'Action belge — Belgique-Canaac — La journée financière et économique (Bruxelles) — L'Amérique française — Norwegian Trade Review — The Oriental Journal of Commerce (Tokio) — Bulletin commercial et industriel suisse — La Suisse économique — Revue suisse d'exportation — The Japan Magazine — Yokohama Chamber of Commerce Journal — Eastern Commerce — Oriental Trade Journal — Heraldo Mercantile (Mexique) — Bolletino della Camera di Commercio et Industria di Torino — Actividad (Monterrey) — The Anglo-Spanish Trade — La Chambre de commerce française de Bogota (Colombie): Bulletin mensuel — Boletin de la Confederacion de Camaras de Comercio de los Estados Unidos Mexicanos — The Weekly Druggist (Tokyo) — Bulletin de la Chambre de commerce de Liège — British Chamber of Commerce Journal (Shanghai) — Bulletin de la Chambre de commerce française de Montevideo (Uruguay) — Camera di Comercio de Cali (Colombie): Boletin mensuel — L'Informatore Economico (Trieste) — North China Commerce (Tientsin) — The New-Zealand Journal of Commerce — Journal économique européen — Netherlands Indies Review — Directory of Merchants and Manufacturers in Yokohama — The Swiss Mercantile Exchange.*

LA FOIRE COMMERCIALE DE BRUXELLES

4—20 AVRIL

Nous attirons tout particulièrement l'attention des membres de la Chambre de commerce sur la seconde Foire commerciale officielle qui se tiendra à Bruxelles du 4 au 20 avril prochain.

Le Comité de la Foire a établi les tarifs de location ci-dessous:

Stand fermé de 4 mètres par 3 . . .	750 francs
Le mètre carré, dans une salle . . .	50 "
Le mètre carré, en plein air . . .	30 "
Stand pour deux firmes exposant en commun	800 "

On est prié d'adresser le plus tôt possible sa demande de participation au Comité de la Foire, Maison des Ducs, 19 Grand'Place, Bruxelles, Belgique.



L. C. BARBEAU & CIE
Limitée

DISTRIBUTEUR
d'ACCESSOIRES
ELECTRIQUES et D'AUTO-
MOBILES

Fils, Tuyaux, Moteurs, Poêles,
Toasters, Pneus, Cries,
Outils, Pompes,
Miroirs.

Spécialité:
LAMPES de toutes sortes
Bougies, Klaxons, Ressorts,
Chaines, etc.
Fers, Fixtures, Portables,
Chaufferettes, etc.

320, RUE ST-JACQUES
Main 3496-6628-1738 Montréal

Compagnie d'Assurance SUN LIFE OF CANADA

1871 SIEGE SOCIAL-MONTREAL 1921
NOTRE CINQUANTENAIRE

Un demi-siècle s'est écoulé depuis que, en 1871, la Sun Life Assurance Company of Canada, a émis sa première police. Les chiffres que l'on trouvera ci-contre indiquent l'importance, la force et la surface de la position prise par la compagnie parmi les compagnies d'assurance du monde entier, et le résultat auquel elle a atteint pendant ce premier demi-siècle d'opérations.

RESUME DES RESULTATS DE L'EXERCICE 1920

ACTIF

Actif, chiffres arrêtés au 31 décembre 1920	\$114,839,444.48
En augmentation sur ceux de 1919	9,127,976.21

REVENU

Revenu liquide, provenant des primes, intérêts, loyers, etc., perçu en 1920	\$ 28,751,578.43
En augmentation sur celui de 1919	3,047,377.33

PROFITS PAYES OU REPARTIS

Profits payés ou répartis en 1920 aux porteurs de polices	\$ 1,615,645.64
---	-----------------

SURPLUS

Surplus total, chiffres arrêtés au 31 décembre 1920, sur le passif et le capital	\$ 8,364,667.15
(Conformément au "standard" de la Compagnie, soit, pour les assurances, la Table Om (5), établie à 3½ et 3% d'intérêt et pour les annuités, le B.O. de la Table des Annuités Choiesies établi à 3½% d'intérêt.)	

VERSEMENTS TOTALISES AUX PORTEURS DE POLICE

Réclamations par suite de décès, assurances à terme venues à échéance, profits répartis, etc., pendant l'année 1920	\$ 10,960,402.00
Versements totalisés aux porteurs de polices depuis la fondation de la compagnie	102,187,934.30

ASSURANCES EMISES EN 1920

Assurances émises et payées en espèces en 1920	\$106,891,266.23
En augmentations sur celles de 1919	20,342,416.79

AFFAIRES EN COURS

Assurances-vie en cours chiffres arrêtés au 31 décembre 1920	\$486,641,235.17
En augmentation sur celles de 1919	70,282,773.12

PROGRESSION DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE

Année	Revenus	Actifs	Assurances sur la vie en cours
1872	\$ 48,210.93	\$ 96,461.95	\$ 1,064,350.00
1880	141,402.81	473,632.93	3,897,139.11
1890	889,078.87	2,473,514.19	16,759,355.92
1900	2,789,226.52	10,486,891.17	57,980,634.68
1910	9,575,453.94	38,164,790.37	143,549,276.00
1920	28,751,578.43	114,839,444.48	486,641,235.17

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

SOIXANTE-QUATORZIEME RAPPORT ANNUEL.

ASSEMBLEE ANNUELLE.

PRESENTS:—Honorable R. Dandurand, R. Bolton, G. N. Moncel, Donald A. Hingston, F. W. Molson, Clarence F. Smith, H. H. Judah, Zéphirin Hébert, Paul Amos, James Wilson, H. Gérin-Lajoie, L. J. S. Morin, Paul Ouimet, A. P. Lespérance, T. Taggart Smyth, J. G. Ouimet.

Le Président, l'Honorable R. Dandurand, était au fauteuil. Monsieur A. P. Lespérance, Gérant Général, agissait comme secrétaire.

Montréal, le 14 février, 1921.

Aux Actionnaires,

Messieurs,

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le Soixante-quatorzième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1920.

Les profits nets de l'année ont été de \$247,286.39, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte de Profits et Pertes de l'année dernière, soit \$280,222.27, ce qui forme un ensemble de \$527,508.66. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires, \$4,250.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques, ce qui laisse au crédit du compte de Profits et Pertes un solde de \$323,449.34.

Il a été voté à nos deux Universités de Montréal dans le courant de l'année une somme de \$25,000.00, payable en cinq versements annuels.

Suivant la coutume une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

R. DANDURAND,
Président.

ETAT DES AFFAIRES DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Au 31 décembre 1920.

ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques	\$ 8,173,864.94	
Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux	12,941,563.89	
Obligations de la cité de Montréal et autres valeurs municipales	14,570,060.10	
Obligations de municipalités scolaires	473,158.15	
Autres obligations et effets	1,519,511.89	
Valeurs diverses	224,000.00	
Prêts à demande et à courte échéance garantis par des valeurs en nantissement	10,151,391.49	
Fonds de Charité, placé sur obligations municipales, approuvées par le gouvernement Fédéral	180,000.00	\$48,233,050.37
Immeubles de la Banque (bureau principal et seize succursales)	900,000.00	
Autres titres	129,714.87	1,029,714.87
		\$49,262,765.24

PASSIF

AU PUBLIC:

Montant du aux déposants	\$46,448,298.76
" au Receveur-Général	94,243.02
" au Fonds de Charité	180,000.00
" à comptes divers	368,204.12
	\$46,090,745.90

AUX ACTIONNAIRES:

Capital (souscrit \$2,000,000), versé	1,498,570.00
Fonds de Réserve	1,350,000.00
Profits et Pertes	323,449.34
	\$ 3,172,019.34

Pour le Conseil d'Administration,
R. DANDURAND,
Président.

A. P. LESPERANCE,
Gérant Général.

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des succursales, nous sommes d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

A. CINQ-MARS, C. A.
C. A. SHANNON, L. I. A.
Vérificateurs.

Montréal, le 7 février 1921.

Il fut alors procédé à l'élection des Administrateurs, et le même conseil a été réélu savoir: L'Honorable R. Dandurand, Richard Bolton, G. N. Moncel, le Très Honorable C. J. Doherty, Donald A. Hingston, F. W. Molson, Clarence F. Smith, H. H. Judah, Zéphirin Hébert.

A une assemblée subséquente du Conseil, l'Honorable R. Dandurand a été réélu Président, et Richard Bolton Vice-Président, pour l'année en cours.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

ETABLIE EN 1887

JOSEPH COTE Limitée

QUEBEC

Importateurs et négociants en gros
TABAC, CIGARS ET ARTICLES DE
FUMEURS

EPICERIES

BISCUITS, CONFISERIES,
CHOCOLAT, etc.



Les cigares "Côté Clear Havana" son garantis
sans rival à prix égaux.

Bureau et magasin de gros:

186, rue Saint-Paul, Québec

6 SUCCURSALES A QUEBEC

Ecole Polytechnique

DE MONTREAL

Ingénieur Civil, Ingénieur Chimiste,
Architecte

Durée des Cours: QUATRE ANNEES

Ingénieur spécialiste: Mines et Electricité
Une année complémentaire

Ecole de Préparation

Prépare aux examens d'admission à L'E-
cole Polytechnique.

Les examens d'admission ont lieu en juin
et en septembre.

Les finissants des cours classiques y sont
admis sans examen.

Cours d'été du 1er JUILLET au
1er SEPTEMBRE

En vue des examens d'admission de septembre.

Pour renseignements s'adresser au Directeur,
228, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montreal

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de
l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique.

Musée Commercial et Industriel.

Délivre les diplômes de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES".

Le diplôme de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "L'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "L'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux élèves méritants.

Cours spéciaux, le soir: Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit commercial. Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand) etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc.,
s'adresser au Directeur des Etudes....

399, Avenue Viger,

MONTREAL



Bureau de Placement Provincial

SERVICE GRATUIT SANS DELAI

Des milliers de personnes ont obtenu depuis la création du Bureau de Placement, par le Gouvernement Provincial, des emplois permanents des plus avantageux, et cela

GRATUITEMENT

Nous attirons aussi l'attention des patrons qui pourront, en communiquant leurs demandes à ce Bureau, obtenir des employés compétents et sans délai puisque un grand nombre de personnes sans emploi s'y présentent chaque jour; à ce bureau vous pouvez faire un choix avantageux.

SERVICE

Nous ne saurions trop insister auprès des patrons et employés sur les avantages de se servir de ce Bureau de Placement Provincial dont l'action s'étend à toutes les branches du travail et de l'industrie.

AVANTAGE

Vous avez l'avantage de traiter personnellement, si vous le désirez, avec les employés et aussi vous avez l'usage d'un bureau privé.

FRANCIS PAYETTE, Surintendant.

No 9 rue St-Jacques MONTREAL

HEURES DE BUREAU: 9 hrs A. M. à 5 hrs P. M.

Correspondance Sollicitée.



Propriétaires et Distributeurs
DE LA MARQUE
"VICTORIA"

Conserves de Légumes, de Fruits, de Poissons,
Epices, Thés, Cafés, Sauces à la Tomate, Vi-
nalgre, Poudre à Pâte, Graisse à frire, Allu-
mettes, Beurre de Pistaches, et autres produits
excellents.

Laporte, Martin Limitee
Distributeurs en Gros de Produits Alimentaires
584 rue St-Paul Ouest MONTREAL

Beurre,
Crème douce,
Crème à la
glace.

MONTREAL DAIRY Co. Ltd.

CULTIVATEURS

Nous achetons
la crème prove-
nant de vos sépa-
rateurs à main.

290 Avenue Papineau
MONTREAL

Aux Voyageurs

NOS
MANDATS Ont rendu de grands services au public
voyageur.
DE Ont cours dans le monde entier.
Sont payables au pair partout.
VOYAGE Sont économiques et pratiques.
Évitent les pertes de temps en voyage.
Protègent contre le danger de vol d'ar-
gent et les ennuis qui en résultent pour un voyageur
à l'étranger.

Notre bureau de Paris, (14, rue Auber) offre des
avantages exceptionnels au commerce et au public
voyageur.

Adressez-vous à

La plus vieille Banque Canadienne-Française

LA BANQUE NATIONALE

Fondée en 1860

Bureau-Central, Québec,

310 Succursales et Agences au Canada

ACTIF: plus de \$68,000,000.00

Correspondants dans le monde entier

Le Placement National

LIMITÉE

Edifice "La Sauvegarde," Montréal

S'occupe d'achat et de vente
de débetures et obligations sco-
laires, municipales et des gou-
vernements. Administration de
successions, de propriétés, so-
ciétés et corporations. Liquida-
tions, placements d'assurance de
tout genre.

Consultez-nous, c'est votre in-
térêt.

90 NOTRE-DAME EST

En face du Palais de Justice

BANQUE DE MONTREAL

Etablie il y a 100 ans (1817-1917)

Capital versé: \$22,000,000

Surplus: \$22,000,000

Profits indivis: \$1,251,850

Total de l'actif: \$560,150,812

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. R. B. Angus,
M. H. R. Drummond,
Lt. Col. Herbert Molson, C.M.G., M.C.,
M. G. B. Fraser,
M. E. W. Beatty, C.R.

Président: Sir Vincent MEREDITH, Bart.,
Vice-président: Sir Charles Gordon, G.B.E.
Rt. Hon. Lord Shaughnessy, K.C.V.O.,
M. D. Forbes, Angus,
M. Harold Kennedy,
Colonel Henry Cockshutt,
Sir Lomer Gouin, K.C.M.G.

M. C. R. Hosmer,
M. Wm. McMaster,
M. H. W. Beauclercq,
M. J. H. Ashdown,
General Sir Arthur Currie,
G.C.M.G., K.C.B., L.L.D.

Siège social: MONTREAL.

Sr Frederick Williams-Taylor, gérant-général.

Dans tout le Canada et Terre-Neuve, à Londres, Angleterre et Ville de Mexico, à Paris, France:
Banque de Montréal. Aux Etats-Unis: New-York, Chicago, Spokane, San Francisco, British Coloniale (la Banque de Montréal y a un intérêt).
agences: American Bank. (Propriété et opérée par la Banque de Montréal.)
West Indies, British Guiana et West Africa. La Banque

BANQUE D'HOCHELAGA

FONDEE EN 1874.

CAPITAL AUTORISE \$10,000,000
CAPITAL VERSE ET RESERVE 8,000,000
TOTAL DE L'ACTIF 5,700,000

CONSEIL D'ADMINISTRATION

J.-A. Vaillancourt, Président; l'hon. F.-L. Bélique, vice-président; A. Turcotte; E.-H. Lemay; l'hon. J. M. Wilson, A.-A. Larocque; A.-W. Bonner.

BEAUDRY LEMAN, Gérant-général.

305 Succursales et sous-agences en Canada — 42 Succursales dans la Cité et le District de Montréal.

Nous allouons l'intérêt au plus haut taux courant sur tout dépôt de \$1.00 ou plus fait à notre Département d'Epargne.

BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA

FONDEE EN L'AN 1864

Capital versé \$10,029,622
Réserve et profits indivis 9,475,585

Siège social: 205, RUE ST-JACQUES

Sir H. Montagu Allan, C.V.O., M. A. J. Dawes, Vice-président
Président.
M. Thomas Long, M. Farquhar Robertson,
Sir F. Orr Orr-Lewis, Bart. M. George L. Cairns,
Hon. C. C. Ballantyne, M. F. Howard Wilson,
M. T. Ahearn, M. Alfred Evans,
Lt. Col. Jas. R. Moodie, Hon. Lorne C. Webster,
M. E. W. Kneeland,
M. Gordon M. McGregor,
D.-C. Macarow, Gérant-général.
T.-E. Meirett, Surintendant des succursales et insp. en chef.
Contrôleur général, W. A. Meldrum.

Total des dépôts - - - \$170,000,000
Total de l'actif - - - \$209,000,000

Transige des affaires de banque en général. émet des crédits commerciaux négociables en Chine, au Japon et ailleurs, des lettres de crédit pour voyageurs valables dans toutes les parties du monde, des mandats payables sans frais dans toutes les banques du Canada.

Grâce à nos 399 succursales réparties entre l'Atlantique et le Pacifique, nos facilités pour la transaction des affaires sont inégalables.

DEPARTEMENT D'EPARGNE

On reçoit des dépôts de \$1.00 en montant; on paye le taux d'intérêt le plus élevé.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Capital autorisé: \$5,000,000. Capital versé et réserve, \$1,300,000.00

SIÈGE SOCIAL: 7 ET 9 PLACE D'ARMES CONSEIL D'ADMINISTRATION. Total de l'actif au-delà de \$40,000,000

Président: L'honorable Sir Hormidas Laporte, C.P., ex-maire de Montréal, de la maison Laporte, Martin Limitée, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Président: M. W.-F. Caraley,
Vice-Président: M. Tancrède Bienvenu, administrateur "Take of the Woods Milling Co."
M. G.-M. Bosworth, président "Canadian Pacific Ocean Services Limited".
M. L.-J.-O. Beauchemin de la Librairie Beauchemin Limitée.
M. Martial Chevalier, directeur-général "Crédit Foncier Franco-Canadien".
L'honorable Némèse Garneau, C. L. — Québec — président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.
BUREAU DES COMMISSAIRES Président: L'honorable Sir Alexandre Lacoste, C.R., ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi
Vice-Président: L'honorable N. Perodeau, N.P., Ministre sans portefeuille du Gouvernement Provincial, administrateur "Montreal Light Heat & Power Co., Ltd." M. S.-J.-B. Rolland, président de la Cie de Papier Rolland.
BUREAU CHEF, M. Tancrède Bienvenu directeur-général, M. J.-A. Turcot, secrétaire, M. M. Larose, inspecteur en chef, M. C.-A. Roy, chef "Bureau de Crédit".

110 succursales dans les provinces de Québec, Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard. 151 sous-agences

Cette Banque est la seule au Canada dont les fonds, déposés à son département d'Epargne, soient contrôlés par un Comité de censeurs qui examine mensuellement les placements ainsi faits.

Le meilleur Tabac Canadien Naturel



sur le marché il possède de l'arôme caractéristique du pur Quesnel et la saveur douce des autres variétés de tabac canadiens de choix.

Le gros paquet a 10 cts.

Contient deux fois la quantité de paquet à 5 cts. et vous donnera plus de satisfaction, car son plus gros volume nous permet de presser le tabac plus complètement, lui conservant toute sa fraîcheur et tout son arôme délicat.

The Rock City Tobacco Co., Limited, Quebec, Que.

Graines de Semence
DERY

Le nouveau catalogue français est maintenant prêt. Demandez votre copie **Gratis.**



Graines de Semences
—
Oignons à fleurs
—
Plantes etc.

Tél. Main 3036

Articles et nourritures pour volailles toujours en magasin.

HECTOR L. DERY
17 à 23 Notre-Dame Est, Montréal

48 ANS D'EXISTENCE



IMPORTATIONS—GROS ET DETAIL
Tapis — Linoleums — Rideaux

Maison Filiatrault

TOILES ET COTONS

429, blvd Saint-Laurent

Tél. Est 635

MONTREAL

“La Strathcona”

Compagnie d'Assurance-Incendie
(Edifice Versailles)

90, rue St-Jacques, MONTREAL

Cette compagnie essentiellement canadienne-française a été organisée en 1908, avec une charte provinciale, et opère dans la province de Québec seulement.

Capital autorisé \$500,000
Capital souscrit 300,000
Capital payé 120,000

DEPOT COMPLET AU GOUVERNEMENT

Cette compagnie n'est pas contrôlée par la “Canadian Fire Underwriters Association” quant à ses taux.

A.-A. MONDOU, N. P., J. MARCHAND,
Président et Gérant général. Sec.-Trés.
Tél. Bell Main 2161-2182